



## Rupture de contrat militaire

Par **titine51**, le **30/03/2009** à **21:22**

Bonjour à tous !

Je suis militaire depuis 7 ans et j'ai signé un contrat pour aller à 11 ans donc encore 4 ans je suis maman d'un petit garçon de 6 ans et divorcée. Aujourd'hui ma vie a changé j'en ai marre de mon boulot et surtout de ne pas voir grandir mon fils ! J'aimerais avoir des solutions pour rompre mon contrat ! J'attends avec impatience votre réponse ! merci

Par **cathy70**, le **09/04/2009** à **08:41**

**BONJOUR**

**Je viens de lire votre message faite très attention après rupture de contrat pas de chômage !!!! et pour obtenir le chômage c'est le parcours du combattant je ne sais pas si vous êtes militaire armée de l'air terre ou autre mais surtout réfléchissez bien mon mari vient de quitter l'armée il était sergent chef dans le génie de l'air a Istres jusqu'au mois de décembre et depuis nous attendons encore que la caisse chômage nous verse les indemnités lui était en fin de contrat mais si vous démissionnez faite très attention l'armée tant vous y êtes c'est bien mais a la sortie c'est pas la même** Donc je ne peux pas trop vous donner de conseils mais pensez a votre petit bout l'armée ne vous fera pas de cadeaux de nos jours avoir un boulot c'est très important et quand vous partirez au bout de votre contrat vous aurez au moins droit a votre pécule de départ  
Voilà je vous souhaite une bonne journée

Par **gloran**, le **09/04/2009** à **10:43**

Bonjour,

Le ministère de la Défense est actuellement en pleine restructuration. Dans un contexte de réduction / ajustement / redéploiement des effectifs, je vous conseille tout simplement d'aller voir votre direction des ressources humaines ou ce qui en tient lieu, ou en discuter.

Croyez-moi, ils seront probablement bien trop heureux d'avoir un client au départ volontaire ; à vous de négocier ce départ au mieux. Soyez vigilante côté indemnisation chômage par contre.

Cordialement